



copropriété, pb avec des voisins rigolos... si l'on veut !

Par **heleneclaud**, le **17/08/2009** à **13:42**

Notre "nouveau" copropriétaire d'une maison mitoyenne veut enlever un escalier en bois qui dessert le deuxième étage (pour nous, ça correspond à une chambre + terrasse) installée depuis 100 ans ? Sur la base que lui ne s'en sert plus ! (Il assure ne jamais se rendre dans ses combles, ce qui est évidemment faux.) Et dans la foulée un petit local construit il y a 40 ans dans les parties commune (avec autrefois l'accord de l'ancien copropriétaire) dont j'ai l'usage exclusif ! Sur la base qu'il est construit dans une partie commune (au fond d'un couloir). En achetant, il y a 15 ans, il a cependant acheté son lot tel que et ne peut semble-t-il à présent en modifier l'assiette, ms j'aimerais la jurisprudence à ce sujet. De la même façon, il a "empiété" sur un palier (partie commune) pour reconstruire une cloison, augmentant ainsi (de 10 cm sur 3 m) la surface de son hall d'entrée, ce que je lui refuse. NS n'avons pas de règlement de copropriété. Merci. Hélène Larrivé